

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2021 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain - Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs DUVERGER Mathieu - COLLIN Thomas - FERLAY Thierry - Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine - MENDEZ Manu - BAILLY Monique - Monsieur BROSELIN Eric

Excusés : Messieurs MOREAU Didier - DENIBOIRE Julien - Madame DESBAS Cathy

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 février 2021.

- BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

A) Budget général :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 582 112 €
- Recettes prévues 612 534 €
- Excédent antérieur..... 172 033 €
- Total des recettes..... 784 567 €
- Fonds libres dégagés pour l'investissement : 202 455 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 306 546 €
- Déficit antérieur..... 78 046 €
- Total des Dépenses..... 384 592 €
- Recettes prévues 182 137 €
- Déficit compensé par prélèvement sur les fonds libres : 202 455 €

Les principaux travaux d'investissement envisagés sont les suivants : modification de l'atelier des services techniques, voirie, 2^{ème} tranche de l'aménagement du cimetière, remplacement de jeux pour enfants à la Clochette, acquisition de matériels divers ...

B) Budget annexe Assainissement :

- Section d'exploitation :

- Dépenses prévues..... 62 484 €
- Recettes prévues 63 317 €
- Excédent antérieur..... 14 807 €
- Total des recettes 78 124 €
- Fonds libres dégagés pour l'investissement : 15 640 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues..... 1 324 585 €
- Recettes prévues 1 250 151 €
- Excédent antérieur..... 58 794 €
- Total des recettes 1 308 945 €
- Déficit compensé par prélèvement sur les fonds libres : 15 640 €

Le programme important d'investissement porte sur les travaux de renouvellement de l'unité de traitement des eaux usées.

C) Budget annexe Commerce Rural :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 21 337 €
- Excédent antérieur..... 16 974 €
- Recettes prévues 30 158 €
- Total des recettes..... 47 132 €
- Fonds libres dégagés pour l'investissement : 25 795 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues.....26 795 €
- Déficit antérieur23 301 €
- Total des dépenses50 096 €
- Recettes prévues24 301 €
- Déficit compensé par prélèvement sur les fonds libres : 25 795 €

D) Budget annexe Lotissement Les Tilles :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues..... 191 939 €
- Recettes prévues 167 198 €
- Excédent antérieur.....24 741 €
- Total des recettes 191 939 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues.....89 851 €
- Déficit antérieur.....88 851 €
- Total des dépenses 178 702 €
- Recettes prévues 178 702 €

Les dépenses concernent les sondages de sols obligatoires avant la vente des 3 derniers lots (loi ELAN de 2020).

- MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR MODIFICATION DE L'ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES :

Les honoraires de l'architecte ont été négociés à 11 800 €. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant incluant le dossier de permis de construire qui est exigé pour la notification de subvention DETR par la Préfecture.

- RENOUVELLEMENT DE LA PROCÉDURE RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale a informé que l'organisation de la semaine scolaire doit faire l'objet d'un avis du Conseil d'école et du Conseil Municipal tous les 3 ans, l'échéance étant le 7 mai 2021.

Lors de sa dernière séance du 02 mars 2021, le conseil d'école a voté à l'unanimité pour un renouvellement du rythme hebdomadaire de 4 jours par semaine comme actuellement, en gardant les mêmes horaires : 9H – 12H15 et 13H45 – 16H30.

Le Conseil Municipal suit cette décision.

- MODIFICATION DES STATUTS DU SPANC :

Suite à la décision du Conseil Syndical du SPANC du 24 février 2021 d'accepter l'adhésion des communes de BLANOT et DONZY-le-PERTUIS et le départ de la commune de BUSSIERES, le Conseil Municipal décide d'accepter la modification du périmètre induite par ces modifications

- CREATION EPAGE (ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU) DU BASSIN VERSANT DE LA PETITE GROSNE : APPROBATION PERIMETRE ET STATUTS :

Le Conseil communautaire a délibéré le 18 janvier 2021 favorablement à la création et à l'adhésion de la CC du Clunisois à l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne. Les communes membres doivent délibérer pour autoriser cette adhésion.

La procédure a été engagée par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée pour la création de cet établissement et la délimitation de son périmètre d'intervention, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE.

Cet EPAGE (constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé) concerne 6 EPCI à fiscalité propre dont la Communauté de Communes du Clunisois qui sera représentée par 5 titulaires et 5 suppléants. Le Conseil Syndical est composé de 15 membres.

Il exercera pour le compte de ses membres la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ainsi que la procédure de gestion concertée et globale de l'eau.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la Communauté de Communes du Clunisois à cet EPAGE.

- TARIF VENTE PIQUETS :

Le Conseil Municipal fixe le tarif de vente de piquets d'acacias non appointés, réalisés par les employés communaux suite au défrichage de la place située en face de la route de Flagy, à 2 € l'unité. Un exploitant agricole est intéressé pour acheter la totalité (1 700).

- DOSSIERS EN COURS :

- ASSAINISSEMENT : Le dossier « Loi sur l'Eau » est attendu pour la fin du mois de mars et sera transmis au service de la Police de l'Eau de la DDT qui dispose d'un délai de 2 mois pour rendre sa décision d'autorisation d'exécution du projet.

L'inspection télévisuelle d'une partie du réseau d'eaux usées a été réalisée : celui-ci est en assez bon état, quelques dysfonctionnements sont relevés (surtout des problèmes d'étanchéité de regards et un problème de raccordement du laboratoire de transformation alimentaire à la zone de la Courbe : l'entreprise ayant réalisé les travaux doit intervenir pour y remédier).

- TRAVAUX EAU POTABLE DU SIEG : Les travaux de reprise de branchements sont terminés dans les rues de Gayand, Borgne et Froide ; les réfections de chaussée seront réalisées fin avril. Il restera la rue Odette Dauxois dans le cadre du programme de travaux 2021.

- DEMANDE TERRASSE ATELIER ROSSI : Comme en 2020, la Pizzeria ROSSI demande l'autorisation d'installer une terrasse de 10 m sur 5 m, sur 4 places de stationnement de la place Gandin, en face du restaurant, pour la période du 1^{er} mai au 30 octobre 2021.

Le Conseil Municipal autorise cette installation et fixe la redevance d'occupation commerciale temporaire du domaine public à 80 € pour la période.

- PROJET DE TERRITOIRE : Alain MALDEREZ fait le compte-rendu de la réunion de proximité du 4 mars ; sur les 4 communes invitées, 2 étaient présentes : Salornay et Sigy le Chatel ; le but de cette réunion était de recenser les atouts et les faiblesses de ce secteur.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- du principe de la fourniture gratuite d'un chêne pour la reconstruction de la Cathédrale Notre Dame de Paris ;

- de l'organisation des marchés d'été de producteurs locaux : à ce jour, peu de retour des producteurs consultés

- des retours positifs de la part des parents d'élèves suite à la mise en place provisoire des rétrécissements dans la Grande Rue

- Suite à une demande, des barrières seront installées devant les commerces de la place Gandin afin d'en sécuriser l'accès et la sortie ainsi que pour délimiter le haut de cette place

- les arbres du camping seront élagués avant le début de la saison estivale

- de la venue en mairie de M. DIRX, Sénateur, le 26 mars 2021

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 02/2021, reçue le 20/02/2021, pour la maison et les terrains, 8, rue du Lac, cadastrés section F N° 182 - 184 - 851 - 852 - 853 appartenant à l'Indivision CHEVROT à MACON (71) ;

. N° 03/2021, reçue le 16/03/2021, pour la maison, 12, rue de Chatille, cadastrée section F N° 1036 appartenant à M. AUDET Ludovic et Mme BONNETON Audrey à SALORNAY-sur-GUYE (71) ;

. N° 04/2021, reçue le 13/03/2021, pour la maison, 2, rue Borgne, cadastrée section E N° 56 appartenant à M. BOUDONNAT Henri à SALORNAY-sur-GUYE (71) ;

. N° 05/2021, reçue le 17/03/2021, pour la maison, 23, rue de l'Hôpital, cadastrée section F N° 303 appartenant à M. BASSALER Eric et Mme CHANLON Catherine à SALORNAY-sur-GUYE (71) ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 08 avril 2021 (vote des taux des taxes directes locales) et la suivante au mardi 25 mai 2021, à 18H30.